

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 4 février 2016 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian Brunier, maire,

Présents : BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, HERAUT Patrick, BROSSARD Anne, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, ROUFFIGNAC Mickaël, RUESCAS Flora, ROUILLON Laurent, PINEAU Nathalie, CHARPENTIER Marc, LOUIS Joël, SALACRUCH Françoise, PORTMANN Christiane, ROBLIN Benoît.

Absents excusés : FENIOUX Marjorie, PENIN Benjamin (pouvoir à PORTMANN Christiane).

Secrétaire de séance : RUESCAS Flora.

Date de convocation : 25 janvier 2016

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 7 janvier 2016 est approuvé.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a demandé au Président de la Communauté de Communes Aunis Sud de mettre rapidement les statuts en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales en retirant les définitions des intérêts communautaires des statuts par une procédure de modification statutaire.

Il ajoute par ailleurs que ces définitions des intérêts communautaires des compétences obligatoires et optionnelles retirées des statuts figureront désormais à l'identique de leur définition lors de la dernière délibération du Conseil Communautaire dans un document totalement séparé.

Ainsi Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de modifier les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud ainsi que suit :

- en retirant l'intégralité des définitions de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles, (définitions qui sont reprises à l'identique dans un document séparé sur lequel les Conseil Municipaux ne seront pas appelés à se prononcer).
- en ajoutant à la fin de l'article 3, la compétence facultative suivante :
 - «IV. Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. »

Enfin, Monsieur le Maire propose également, à la demande des services de la Préfecture de la Charente-Maritime, de modifier les articles 4 et 6 ainsi que suit :

Article 4 : Le receveur de la Communauté est le Comptable public de Surgères (au lieu du Trésorier).

Article 6 : Suppression de la représentation des communes au Conseil Communautaire telle qu'actée en 2013.

Le Conseil accepte ces modifications statutaires.

Charte du réseau des bibliothèques

La Communauté de Communes Aunis Sud a mis en place un réseau des bibliothèques, outil participatif, basé sur le volontariat, dont les missions et les objectifs sont les suivants :

- Mutualiser les moyens en faveur de la lecture et la culture sur le territoire ;
- Contribuer à la démocratisation de la culture ;
- Participer à la construction d'une identité culturelle de la CDC Aunis Sud ;
- Mutualiser les moyens afin de mettre en place d'actions
- Fédérer les bibliothèques du territoire pour faciliter les échanges et développer l'entraide entre les acteurs ;
- Diffuser et valoriser les collections des bibliothèques.

Une charte a été élaborée afin de définir les droits et les devoirs de chaque acteur du réseau. La bibliothèque municipale peut devenir membre de ce réseau.

Considérant la nécessité de développer des politiques culturelles à l'échelle du territoire intercommunal, le Conseil Municipal :

- Prend acte des termes de la charte telle qu'annexée à la présente ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Budget communal : compte de gestion 2015

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 à l'Assemblée.
Le Conseil l'adopte.

Budget communal : compte administratif 2016

Sous la présidence de M. BERNARD Michel, doyen de l'Assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	948 137.02 €
Recettes	1 182 085.13 €
Excédent de clôture	233 948.11 €

Investissement

Dépenses	480 245.98 €
Recettes	479 454.75 €
Déficit de clôture	791.23 €

Restes à réaliser

Dépenses	56 537.14 €
Recettes	40 000.00 €
Déficit	16 537.14 €

Besoin de financement

Déficit de clôture investissement 2015	791.23 €
Déficit Restes à réaliser	16 537.14 €
Total besoin de financement	17 328.37 €

Hors de la présence de M. Christian BRUNIER, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

Budget communal : affectation du résultat

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 au cours de sa séance du 4 février 2016 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;

Constant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement

Un excédent d'investissement

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultats de l'exercice 2015 :

Excédent de fonctionnement	233 948.11 €
Déficit d'investissement	791.23 €
Déficit Restes à réaliser	16 537.14 €

Affectation :

Affectation compte 001 déficit reporté	791.23 €
Affectation compte 002 excédent reporté	115 000.00 €
Affectation section investissement (1068)	118 948.11 €

Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2016, à savoir :

Taxe d'habitation : 12.19%
Taxe foncier bâti : 16.98%
Taxe foncier non bâti : 61.47%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire. Les taux d'imposition pour l'année 2016 sont ainsi fixés:

Taxe d'habitation : 12.19%
Taxe foncier bâti : 16.98%
Taxe foncier non bâti : 61.47%

Participation financière au SIVOS LE THOU – LANDRAIS

Vu la délibération du SIVOS Le Thou – Landrais en date du 1er février 2016, les participations financières de la commune du Thou au SIVOS sont les suivantes :

Participation à la section d'investissement :

Part totale commune du Thou : 28 382 €
Soit une participation trimestrielle de 7 095.50 €

Participation à la section de fonctionnement :

Part totale commune du Thou : 341 142 €

Soit une participation trimestrielle de :

- 1er trimestre (30 % somme totale due) : 102 342.60 €
- 2ème trimestre (20 % somme totale due) : 68 228.40 €
- 3ème trimestre (30 % somme totale due) : 102 342.60 €
- 4ème trimestre (20 % somme totale due) : 68 228.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les participations financières et leur répartition telles qu'exposées ci-dessus.

Subventions 2016 aux associations

Il est décidé d'individualiser les subventions suivantes :

ADMR	300 €
ASPAC	542.10 €
Donneurs de sang	100 €
Banque alimentaire	300 €
Chambre de métiers	17 418 €
CHBD	76 €
Collège A. Dulin	200 €
Marchés fermiers	700 €
Croix Rouge	300 €
Thou s'anime	2500 €
Jardiniers Amateurs	100 €
Resto du Cœur	400 €
Loisirs Jeunesse	800 €
Secours catholique	400 €

Enveloppe annuelle des Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT)

Le montant annuel de l'enveloppe IAT est le suivant : 13 000 €

Enveloppe annuelle des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

Montant annuel : 6 000 €

Vote du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christian Brunier, maire, vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2016.

Investissement :

Dépenses : 912 398.96 €
Recettes : 912 398.96 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 124 100 €
Recettes : 1 124 100 €

Budget annexe Boulangerie : compte de gestion 2015

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 à l'Assemblée.
Le Conseil l'adopte.

Budget annexe Boulangerie : compte administratif 2015

Sous la présidence de M. BERNARD Michel, doyen de l'Assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	5 441.25 €
Recettes	24 355.36 €
Excédent de clôture	18 914.11 €

Investissement

Dépenses	6 180.95 €
Recettes	6 200.00 €
Excédent de clôture	19.05 €

Restes à réaliser	0 €
Besoin de financement	0.00 €

Hors de la présence de M. Christian BRUNIER, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe boulangerie 2015.

Budget annexe Boulangerie : affectation du résultat

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 au cours de sa séance du 4 février 2016 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;

Constant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement
Un excédent d'investissement

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultats de l'exercice 2015 :	
Excédent de fonctionnement	18 914.11 €
Excédent d'investissement	19.05 €
Restes à réaliser	0 €

Affectation :

Affectation compte 001 excédent reporté	19.05 €
Affectation compte 002 excédent reporté	12 433.16 €
Affectation section investissement (1068)	6 480.95 €

Budget annexe Boulangerie : budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christian Brunier, maire, vote les propositions nouvelles du Budget annexe primitif de l'exercice 2016.

Investissement :

Dépenses : 6 500 €
Recettes : 6 500 €

Fonctionnement :

Dépenses : 27 433.16 €
Recettes : 27 433.16 €

Budget annexe Lotissement : compte de gestion 2015

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 à l'Assemblée.

Le Conseil l'adopte.

Budget annexe Lotissement : compte administratif 2015

Sous la présidence M. BERNARD Michel, doyen de l'Assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	199.45 €
Recettes	0.00 €
Déficit de clôture	199.45 €

Investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	199.45 €

Hors de la présence de M. Christian BRUNIER, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe lotissement 2015.

Budget annexe Lotissement : affectation du résultat

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 au cours de sa séance du 4 février 2016 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;

Constant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultats de l'exercice 2015 :

Déficit de fonctionnement	199.45 €
Solde d'investissement	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €

Affectation :

Affectation compte 001	0.00 €
Affectation compte 002 déficit reporté	199.45 €
Affectation section investissement (1068)	0.00 €

Budget annexe Lotissement : budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christian Brunier, maire, vote les propositions nouvelles du Budget annexe primitif de l'exercice 2016.

Investissement :

Dépenses : 221 400 €

Recettes : 221 400 €

Fonctionnement :

Dépenses : 369 000 €

Recettes : 369 000 €

Création, modification de durée de temps de travail, suppression de postes et modification du tableau des effectifs.

Considérant les possibilités d'avancements de grades et la nécessité d'augmenter la durée du temps de travail d'un agent administratif, Monsieur le Maire propose la création des postes suivants à compter du 1er mars 2016 :

Filière administrative :

1 adjoint administratif 2ème classe	17h50
1 adjoint administratif 1ère classe	Temps complet
1 rédacteur principal 1ère classe	Temps complet

Filière technique :

1 adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet
---	---------------

Il propose la suppression des postes suivants à compter du 1er mars 2016 :

Filière administrative :

1 adjoint administratif 2ème classe	13h50
1 adjoint administratif 2ème classe	Temps complet
1 rédacteur principal 2ème classe	Temps complet

Filière technique :

1 adjoint technique 1ère classe	Temps complet
---------------------------------	---------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus exposées. Les crédits seront prévus au budget 2016.

Au 1er mars 2016, le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière administrative :

1 rédacteur principal 1ère classe	Temps complet
2 adjoints administratifs 1ère classe	Temps complet
1 adjoint administratif 2ème classe	17h50

Filière technique :

1 agent de maîtrise	Temps complet
1 adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet
4 adjoints techniques 2ème classe	Temps complet

Filière culturelle :

1 adjoint du patrimoine 1ère classe	31h00
-------------------------------------	-------

Fin de réunion : 23h15